



COMMUNE D'HELFAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 08 FEVRIER 2017

Début de la séance : 18h30

Présents :

Francis MARQUANT, Maire
Eric Rolin, Pascal Penet, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, adjoints.

Caroline Denuncq, Jean-Pierre Duchatel, Jacques Dupont, Hélène Fiolet, Jean Michel Gary, Daniel Ansel, Brigitte Leblond, Sylvie Lemaire, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Aymeric Ansel (pouvoir à J. Dupont jusqu'à son arrivée à 19h05), Colette Blondel (pouvoir à P. Penet), Pierre Delobel (pouvoir à C. Denuncq), Christophe Podevin (pouvoir à F. Marquant), Aline Pohier (pouvoir à Isabelle D'Haillecourt jusqu'à son arrivée à 19h00), Philippe Sambourg (pouvoir à Eric Rolin).

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Hélène Fiolet

Adoption du Procès-verbal de la séance du 30 Novembre 2016 : adopté à l'unanimité.

Un élu précise que la boîte santé ne contient pas de médicament. Correction est apportée sur le PV.

1) Demande de subvention FARDA pour un poteau d'incendie :

Suite au contrôle de sécurité des poteaux incendie de la commune, le SMEVEM a fait part d'un poteau étant hors service, rue Profonde à Bilques. Le département a inscrit dans ses critères d'attribution du FARDA le remplacement de poteau d'incendie. Monsieur le Président demande l'autorisation de solliciter le département afin d'obtenir un soutien financier au titre du FARDA pour le remplacement du poteau d'incendie.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

2) Demande de subvention FARDA pour les travaux à l'école :

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, le carrelage des salles de classe de l'école élémentaire est bosselé. Il y a lieu de prévoir des travaux de mise en conformité. Un devis a été remis à la mairie estimant les travaux à 22 216.12€ HT pour deux salles de classe. Les critères d'attribution du FARDA reprennent les travaux de réhabilitations importantes des bâtiments publics communaux, rénovations partielles et mise en accessibilité. Monsieur le Président demande donc l'autorisation de solliciter le département afin d'obtenir un soutien financier au titre du FARDA pour les travaux de réfection du carrelage à l'école élémentaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

3) Rétrocession de voirie et du réseau eau pluviale du lotissement impasse du Stienart:

Le lotisseur des terrains situés rue du Stienart a sollicité la rétrocession dans le domaine public de la voirie et des réseaux d'assainissement. La CAPSO a émis un avis favorable à la rétrocession des réseaux d'assainissement des eaux usées dans le domaine public pour l'impasse du Stienart. Les documents fournis étant conformes, Monsieur le Maire propose que soient rétrocédés en domaine public la voirie ainsi que les réseaux d'assainissement. Une enquête publique sera diligentée, probablement en même temps que celle qui aura lieu pour les rues des Genets et des Orchidées.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

4) Exploitation d'un parc éolien à Pihem : enquête publique :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique est ouverte au sujet de l'installation d'un parc éolien dans la commune de Pihem. Le projet porte sur l'implantation de 5 éoliennes, d'une hauteur en bout de pale de près de 200m (mât de 150m et pale de 50m). L'arrêté préfectoral du 7 décembre 2016 demande aux communes voisines, dont Helfaut, de donner un avis sur la demande d'autorisation d'implantation des éoliennes. Monsieur le Maire détaille les emplacements des éoliennes qui seront entre Bientques, Herbelles et Inghem. Etant donné que ces éoliennes seront sur le territoire de la commune de Pihem, Monsieur le Maire propose au conseil de décider de ne pas émettre d'avis sur le projet d'exploitation d'un parc éolien par la société Sepe Zephir sur le territoire de la commune de Pihem. 4 élus sollicitent un avis dont deux sont défavorables au projet. Monsieur le Maire demande le vote selon sa requête.

A l'unanimité moins 4 voix contre, le Conseil Municipal décide de ne pas émettre d'avis sur ce projet.

La délibération est adoptée avec 15 pour.

5) Régie d'avance bibliothèque : régularisation

Le Trésorier Principal a indiqué qu'une régie bibliothèque liée à une carte bancaire, créée en 2009, est toujours active et elle présente un déficit de 350.17€ pour une dépense non justifiée. Ce débit doit être mis à la charge du régisseur sauf si le conseil décide sa prise en charge. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge le déficit par son inscription en dépenses au compte 6718 lors du prochain budget, et propose de clôturer cette régie qui n'est plus utilisée depuis plusieurs années. Monsieur le Maire propose également de clôturer la régie d'avance de la bibliothèque créée par l'arrêté du 25 septembre 2009 et fixée à 200€. Un élu ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour.

6) Régie CLSH : régularisation du montant de l'encaisse :

Monsieur le Maire propose de porter le montant de l'encaisse pour la régie ALSH à 1 000€.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

7) CLSH : fonctionnement :

En 2017, l'école se termine le vendredi 7 juillet. En concertation avec le directeur du CLSH, il est convenu de repasser sur un fonctionnement de 4 semaines, soit 19 jours, pour la période allant du lundi 10 juillet 2017 au vendredi 4 août 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

8) Tarifs CLSH 2017 :

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

	Q.F* ≤ 600	601 ≤ Q.F. ≤ 900	Q.F. > 900
Helfallois et scolarisés à Helfaut.	5.65 €	6.30 €	6.96 €
Extérieurs	10.20 €	10.85 €	11.50 €
Pihémois	6.65 €	7.30 €	7.96 €

Les familles devront verser un acompte non remboursables correspondant à 10 jours de tarification. La commune de Pihem prend en charge la différence entre la journée extérieure et la journée Helfalloise, soit 4.55€ par jour enfant pihémois. La subvention forfaitaire demandée de Pihem de 1 400€ en 2016 est sollicitée en majoration.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

9) CLSH : rémunération du personnel :

Monsieur le Maire propose que le personnel encadrant du CLSH soit rémunéré ainsi :

- Directeur : 1 650€ brut et frais de déplacement
- Directeurs adjoints : 1 420€ brut et frais de déplacement
- animateurs diplômés : 925€ brut et 15€ la nuitée
- animateurs stagiaires : 635€ brut et 15€ la nuitée
- animateurs non diplômés : 535€ brut et 15€ la nuitée.

Chaque journée d'absence sera décomptée à raison d'1/19^e de la rémunération brute globale. A noter, un agent communal sera stagiaire BAFA suite à son stage d'initiation qui aura lieu en avril.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

DIVERS :

INFORMATIONS :

- Enedis et la CAPSO ont accordé la pose d'une borne de recharge électrique à l'angle rue d'Aire rue du Pipestraque.
- Un nouveau gérant va reprendre le camping les genêts avec leur société « aux étangs fleuris ».
- Monsieur le Maire a sollicité et obtenu l'appui de la CAPSO pour l'inscription de deux parcelles situées au centre de la commune dans la convention cadre passée avec l'Etablissement Public Foncier qui aura à se prononcer.
- Le réseau d'eau potable n'est plus géré par le SMEVEM depuis le 1^{er} janvier mais par une régie de la CAPSO. Les démarches engagées avec le SMEVEM pour les travaux rue de Blendecques sont pérennisés. La canalisation d'eau potable va être changée et les branchements seront changés. Les travaux seront réalisés par la SADE. A noter, la rue devra être réfectionnée pour le passage d'une course cycliste en juin.
- Le Département a validé la demande de Monsieur le Maire de modifier les limites d'agglomération côté Argilière. Le Département va prendre en charge la fourniture des panneaux d'entrée d'agglomération qui pourront être installés après la prise de l'arrêté de modification des limites d'agglomération.
- Les travaux d'assainissement des maisons rue de l'Argilière vont débuter pendant les vacances de février.

Levée de séance à 19h15.

Le Maire,
Francis Marquant.